

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 2023

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures - Coefficient : 5

—

Gestion comptable et analyse financière

—

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

—

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.

Le candidat complétera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

Jour, mois et année

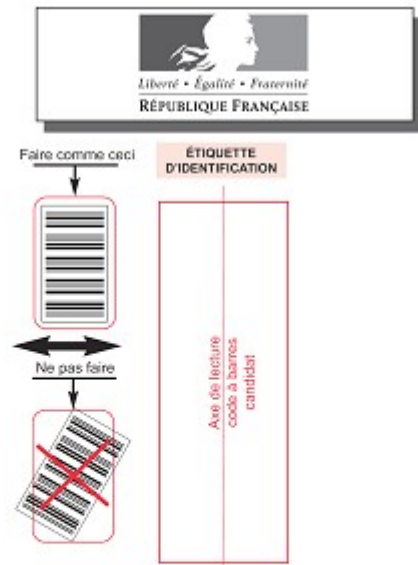
Signature obligatoire

Numéro de candidature

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
N° de candidature :
Signature :

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance



Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel ⁽¹⁾
(1) Rayer les mentions inutiles

Externe
Pour l'emploi de : **Inspecteur des Finances publiques**

Épreuve n° : **2**

Matière : **040 - Gestion comptable et analyse financière**

Date : **2 2 1 1 2 0 2 2**

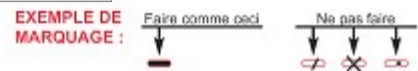
Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :
Utiliser un stylo ou une pointe feutre
de couleur NOIRE ou BLEUE.



Pour porter votre note, cochez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones **NOTE / 20** et dans le cadre **A**

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case **erreur** et reportez la note dans le cadre **B**.

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

Cadre A réservé à la notation				Cadre B réservé à la notation rectificative			
20	19	18		20	19	18	
17	16	15		17	16	15	
14	13	12		14	13	12	
11	10	09		11	10	09	
08	07	06		08	07	06	
05	04	03		05	04	03	
02	01	00		02	01	00	
Décimales				Décimales			
,00	,25	,50	,75	,00	,25	,50	,75
				Erreur			

NOTE / 20
| | | |

NOTE / 20
| | | |

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

GESTION COMPTABLE ET ANALYSE FINANCIÈRE

Code matière : 040

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;*
- *le plan comptable (non photocopié), normé et non annoté ni surligné, comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.*

Le candidat traitera obligatoirement les quatre exercices suivants.

EXERCICE N° 1

A. Généralités sur les amortissements

- 1. Définissez l'amortissement et précisez les différents types d'amortissements.**
- 2. Précisez dans quel cas, un amortissement dérogatoire doit-il être comptabilisé, et indiquez son intérêt.**
- 3. Citez les cas dans lesquels un plan d'amortissement peut être révisé.**
- 4. Citez des actifs non amortissables et expliquez pour quelle raison ces actifs sont non amortissables.**

B. Amortissement d'un matériel avec révision du plan d'amortissement

La société « LE MOULE » fait l'acquisition le 24/02/N, d'une machine de production de moules à gâteaux en silicone, au prix d'acquisition de 248 000 € HT. La machine est mise en service le 26/02/N.

La durée d'utilisation de cette machine est de 10 ans.

Fin N+3, l'entreprise constate que la valeur vénale est de 135 000 € et la valeur d'usage s'élève à 138 000 €.

TRAVAIL À FAIRE :

- Établissez le plan d'amortissement initial pour les exercices N à N+3 et le plan d'amortissement révisé du bien à compter de N+3 (arrondir les annuités d'amortissement à l'euro le plus proche).

- Enregistrez au livre-journal de la société les écritures relatives à l'exercice N+3.

EXERCICE N° 2

A. Opérations courantes

On vous communique les opérations suivantes concernant la société « ON COLLECTE POUR VOUS ». Cette société effectue des prestations de services de collecte des ordures ménagères :

- Le 04/08/N : la facture de prestation de service concernant la collecte des ordures ménagères du mois de juillet est adressée à la collectivité locale du País du soleil. Elle mentionne 1 350 tonnes collectées au prix de 350 € HT la tonne. La TVA applicable est le taux réduit de 10 % (article 279 du CGI).

- Le 06/08/N : réception de la facture suite à l'achat de 50 tenues professionnelles pour les rippers au prix unitaire HT de 28 €. Une remise sur facture est accordée à hauteur de 5 %.

- Le 11/08/N : réception de la facture pour le lavage des 10 camions de ramassage des ordures ménagères au prix de 400 € HT par camion. Le paiement est effectué le jour même par virement bancaire.

- Le 12/08/N : retour au fournisseur de 10 tenues professionnelles suite à une erreur de taille.

- Le 16/08/N : réception de la facture d'avoir relative au retour des tenues professionnelles. Le règlement sera effectué en fin de mois par virement bancaire.

- Le 18/08/N : paiement par virement bancaire du loyer mensuel relatif à la location des bureaux de la société. Le bail prévoit que le loyer HT annuel est de 15 000 €.

- Le 20/08/N : la société fait l'acquisition d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères. La facture fait mention de la reprise d'un ancien camion totalement amorti et qui avait été initialement acquis pour 90 000 € HT. Le paiement interviendra le jour suivant par virement bancaire.

La facture précise les éléments suivants :

Prix du camion :	125 000 €
reprise de l'ancien camion :	25 000 €
total HT :	100 000 €
TVA :	20 000 €
TTC :	120 000 €

- Le 23/08/N : versement par virement bancaire, d'une caution suite à prise en crédit-bail d'un multi-copieur pour 1 250 €.

- Le 25/08/N : paiement par virement bancaire du crédit-bail mensuel pour 200 € HT.
- Le 15/09/N : encaissement sur le compte bancaire de la facture du Païs du soleil.

TRAVAIL À FAIRE :

- Enregistrez au livre-journal de la société les écritures relatives à ces opérations.

B. TVA

1. Procédez à la liquidation de la TVA relative aux opérations courantes de la société « MA BELLE ROSE » du mois de septembre N.

On vous précise que le crédit de TVA reporté du mois précédent est de 7 500 €.

Par ailleurs, en cas de paiement de TVA, celui-ci interviendrait au 15 du mois suivant.

On vous communique le CA HT total réalisé au cours de ce mois, soit 395 690 € et qui se répartit comme suit :

Opérations non imposables	10 %
Opérations au taux réduit de 10 %	25 %
Opérations au taux normal de 20 %	65 %

On vous communique également les informations suivantes :

TVA sur immobilisations : 28 450 € dont 6 343 € correspondent à l'acquisition d'un véhicule de tourisme

Montant des charges dont la TVA est déductible : 145 849 € HT

2. Enregistrez au livre-journal de la société les écritures relatives à la liquidation de la TVA.

3. Définissez la notion de coefficient de déduction (CDE) en matière de TVA.

4. Calculez le CDE pour l'opération suivante et comptabilisez l'écriture qui en découle.

La société « MON PARTIEL » exerce deux activités dont une qui n'est pas soumise à TVA.

On constate que le CA N-1 s'établit comme suit :

CA HT sur des opérations non soumises à TVA :	353 000
CA HT sur des opérations soumises à TVA :	859 000

La société acquiert au comptant le 14/06/N un bâtiment de 3 étages pour constituer ses nouveaux bureaux au prix HT de 390 000 €.

Le 3^{ème} étage fera l'objet d'une utilisation à usage privé.

EXERCICE N° 3

La société « ÇA ROULE TOUT SEUL OU PRESQUE » a été créée en N-20, dans le secteur de la production de vélo.

Au regard de l'évolution de la demande, en N-2, son dirigeant a pris la décision de réorienter la production de vélos classiques vers le vélo électrique pour la moitié de la production totale, et de rationaliser la chaîne de production.

La société a également pris une participation dans une société de production de batterie pour vélo.

On vous communique le compte de résultat de N et N-1.

TRAVAIL À FAIRE :

1. Déterminez les soldes intermédiaires de gestion pour N et N-1, en effectuant les éventuels retraitements. Une présentation sous forme de tableau est souhaitée.

2. Calculez la variation du CA, et précisez la répartition de la VA pour N entre les tiers et la société.

3. Rédigez, en une page maximum, une analyse au vu des éléments dont vous disposez.

Charges			Produits		
	N	N-1		N	N-1
achats de matières 1ères			production vendue	90 433 155	76 016 940
et autres approvisionnements	39 948 360	34 215 090	production stockée	(56 340)	(1 031 610)
variation de stocks matières 1ères	1 572 090	(3 342 450)	production immobilisée	76 590	66 510
autres achats et charges externes	19 101 015	16 338 000	subvention d'exploitation	263 550	390 000
impôts, taxes et versements assimilés	1 895 790	1 846 245	RAP exploitation	128 010	929 100
salaires	15 512 280	15 898 125	autres produits	9 414	30 105
charges sociales	6 188 490	6 277 230			
DAP exploitation					
dont amortissement	3 343 548	3 396 195			
dont provision sur actif circulant	411 000	48 540			
autres charges	92 070	173 057			
dont différence de change	10 140	1 170			
charges d'intérêts et assimilées	1 587 011	1 634 985	autres intérêts et produits assimilés	72 984	11 595
DAP financières	6 000	8 889	RAP financier	8 889	
charges exceptionnelles			produits exceptionnels		
sur opérations de gestion	4 542	2 340	sur opération de gestion	37 590	18 600
sur opérations en capital	144 000		sur opération en capital	202 500	44 250
DAP exceptionnelles	555 215	371 700	RAP exceptionnelles	523 632	574 320
participation des salariés	130 101				
impôt sur les sociétés	477 930	8 217			
total	90 969 442	76 876 163	-	91 699 974	77 049 810
bénéfice	730 532	173 647			

le poste AACE comprend
les charges de personnel intérimaire
N 1 493 550
N-1 381 000

cession N d'une immobilisation totalement amortie
au prix de 121 500

EXERCICE N° 4

A. Imputation rationnelle des charges fixes

1. Indiquez l'intérêt de l'imputation rationnelle des charges fixes.
2. Précisez comment se détermine le coefficient d'imputation rationnelle.
3. Indiquez la signification d'un CIR > 1 et un CIR < 1.

B. Coût marginal

1. Précisez à quoi correspond la notion de coût marginal et l'utilité de sa détermination.
2. Calcul du coût marginal au vu des éléments ci-après :

La société « L'AIL PRESSÉ » est spécialisée dans la fabrication de presse ail haut de gamme.

	Coût d'une unité	Coût total pour 900 unités
Coût variable	25,40	22 860
Coût fixe	18,60	16 740
Coût de revient	44	39 600
Prix de vente	50	

Une nouvelle commande d'un lot de 100 unités supplémentaires est en attente de validation pour un prix de vente proposé de 48 € l'unité.

Les charges fixes pour cette nouvelle commande augmentent de 5 € par unité produite.

L'entreprise doit-elle accepter cette commande ou modifier le prix de vente proposé ?

